

# **FICHE TECHNIQUE**

Code article: 4492

### **POUDRE DE TREMPAGE ET RENOVATION VAISSELLE "SUMA SHINE K2"**

#### **DESCRIPTION**

# SUMA SHINE K2 10KG POUDRE DE TREMPAGE ET RENOVATION

Poudre de trempage et de rénovation pour une meilleure action détergente sur les taches tenaces de la vaisselle



#### **AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION**

- Elimine les taches de tanins tenaces
- Elimine les souillures carbonisées et résidus d'amidon
- Facile à utiliser
- Conçu pour toutes les surfaces rencontrées en cuisine
- Adapté pour les collectivités, industries, hôpitaux

#### **CARACTÉRISTIQUES**

**pH**: 12

Aspect: Poudre

Couleur: Blanche

Parfum:/

Contenance: 10 L



**CONDITIONNEMENT:** Carton de 1 U – Palette de 44 U

#### **CONSEIL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**

#### **UTILISATION:**

Suma Shine K2 est une poudre alcaline conçue pour le trempage et la rénovation de tout type de vaisselle fortement souillée. Le produit contient un mélange d'agents inhibiteurs d'entartrage et de matières alcalines pour l'élimination des souillures cuites sur les tasses et les assiettes. La formule contient également de l'oxygène actif pour l'élimination efficace des tâches de thé, de café et de fruit. Le produit convient également pour le trempage des matériels en plastique.

#### **MODE D'EMPLOI:**

- 1. Remplir le bac de trempage avec de l'eau chaude (40-50°C).
- 2. Ajouter 5g de Suma Shine K2 par litre d'eau\* (1 pelle doseuse = 150 g).
- 3. Tremper la vaisselle dans la solution pendant 15-30 minutes, en fonction du niveau de salissure.
- 4. Passer la vaisselle en machine à laver.

Afin d'éviter tout endommagement, laisser tremper la vaisselle décorée ou en plastique pendant moins de 30 minutes.

# **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI:**

Les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'élimination du produit sont disponibles sur la Fiche de Données de Sécurité, accessible sur Internet : <a href="https://sds.sealedair.com">https://sds.sealedair.com</a>. Uniquement pour usage professionnel

#### **STOCKAGE:**

Conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes et de l'humidité

## **LÉGISLATION**:

Produit de nettoyage conforme à la législation relative :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,
- aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).

Mis à jour le 28 mai 2021